

FICHE PROJET N°27

INTITULE DU PROJET :

*MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS ADAPTES
POUR LES COMMERCE AMBULANTS
DANS TOUS LES VILLAGES DE L'ENTITE*

LOT :

2

1. DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

1.1. DESCRIPTIF DU PROJET

Ce projet consiste à aménager des espaces publics dans les villages de l'entité où existent un intérêt commercial (clientèle) et des besoins spécifiques chez les habitants (par exemple en termes de mobilité) et ce, de telle sorte que ces endroits disposent de l'équipement nécessaire pour accueillir dans de bonnes conditions les commerces ambulants, à savoir :

- bornes électriques,
- point d'eau,
- parking,
- équipements sanitaires,
- bancs, ...

De manière plus générale, ces infrastructures serviront également lors des différentes manifestations locales.

Actuellement, deux sites ont été mis en évidence :

- Sart-Bernard : parking près de la salle des « Sports et Loisirs Sartois. Au vu de la configuration du village et de la disponibilité d'un espace aménageable à cet effet.
- Sorinne-la-Longue : Malgré un nombre d'habitants peu élevé, Sorinne-la-Longue pourrait également présenter un intérêt à ce niveau de par son caractère de village de transit.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la population et des commerçants ambulants, une étude préalable sera réalisée afin d'établir :

- la liste des commerçants ambulants actuels et potentiels, ainsi que l'horaire souhaité,
- les critères de choix des sites,
- les attentes exactes des habitants.

Ensuite, quand les emplacements auront été définis et aménagés, et quand la liste des commerçants ainsi que l'emplacement et l'horaire pour chacun d'entre eux auront été établis, il y aura lieu de sensibiliser et d'informer la population par l'intermédiaire d'un toute-boîte, et/ou par un affichage, et/ou par une annonce sur le site internet de la commune, ...

En fonction de la demande, ces aménagements pourront accueillir l'un ou l'autre petit marché, notamment de produits locaux.

Ce projet est à mettre en relation avec le projet n°45 : Aménagement d'un/de point(s) multiservices dans un/plusieurs villages afin d'envisager une certaine complémentarité des services offerts et une cohérence des aménagements.

1.2. OBJECTIFS POURSUIVIS

1.2.1. OBJECTIF(S) PRINCIPAUX

- 1.2 Soutenir et diversifier les activités commerciales et artisanales dans les villages, en respectant leur caractère rural.
- 1.4 Fédérer et promouvoir les acteurs économiques locaux, leurs produits, leurs activités et leurs services, notamment les agriculteurs.
- 2.1 Développer, dans les différents villages de l'entité, des espaces de rencontre destinés à des activités conviviales, socio-culturelles, sportives et/ou commerciales.
- 2.2 Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes d'intégration, d'entraide et de solidarité à travers une offre diversifiée de services et d'activités (notamment culturelles).
- 4.2 Gérer durablement l'urbanisation et l'occupation parcimonieuse du territoire à travers l'utilisation des outils communaux d'aménagement du territoire existants.

1.2.2. LIEN AVEC LE FIL ROUGE DE LA STRATÉGIE

Il est important de soutenir et stimuler une meilleure coordination entre les acteurs économiques, que ce soit dans le monde des entreprises via la création d'un club d'entreprises, mais également les commerçants, les artisans et les producteurs locaux. Cette coordination pourrait faire le lien avec les habitants, de manière à promouvoir l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

1.2.3. JUSTIFICATION DU PROJET (LIENS AVEC LE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF ET LA STRATÉGIE)

Le nombre et la diversification des commerces dans le village d'Assesse permettent de répondre globalement aux besoins de la population. Toutefois, la disparition progressive des cafés et commerces de proximité dans plusieurs villages inquiète la population, qui considère ces lieux comme moteur de l'intégration. L'existence de commerces ambulants rend également de nombreux services à la population, mais ils ne sont pas présents dans tous les villages. En outre, les commerçants ambulants estiment qu'ils reçoivent peu de soutien de la population en général, par manque de valorisation de cette profession. Assesse dispose d'une production de produits locaux et du terroir estimée de bonne qualité. La promotion des artisans et producteurs locaux est une préoccupation de la population qui estime que la création d'un marché local permettrait de promouvoir les produits locaux et, indirectement, le développement de filières courtes.

Le projet permettra de :

- Maintenir ou réintroduire l'activité commerciale de proximité au sein des différents villages de l'entité, le commerce ambulants étant un secteur adapté aux réalités du monde rural avec un réel potentiel de développement.
- Sensibiliser aux déplacements lents / Tenter de diminuer le recours à la voiture.
- Recréer du lien social dans les villages.
- Soutenir et diversifier les activités commerciales et artisanales dans les villages.
- Susciter la communication/les lieux de rencontre entre commerçants et producteurs, mais également entre ceux-ci et le public.

La Commune d'Assesse se démarque notamment par un potentiel en termes de productions locales. Le GAL a donc choisi de mener une politique de valorisation économique des saveurs locales (soutien à la promotion, commercialisation et professionnalisation du secteur), notamment via le soutien des filières courtes. La promotion des producteurs locaux est donc un enjeu pour la commune et répond à une demande des citoyens.

1.3. ORIGINE DE LA DEMANDE

- Commerçants ambulants,
- Habitants (motorisés ou non),
- Groupe de travail "Economie",
- La Commune.

1.4. PUBLIC(S) CIBLE(S)

- Commerçants ambulants,
- Habitants (motorisés ou non) et parfois navetteurs,
- Touristes.

1.5. LOCALISATION

L'ensemble de la commune

1.6. STATUT AU PLAN DE SECTEUR

A étudier au cas par cas

1.7. STATUT DE PROPRIÉTÉ

Domaine communal

1.8. LIEN(S) AVEC LES DOCUMENTS COMMUNAUX (TRANSVERSALITÉ)

projet n°45 : Aménagement d'un/de point(s) multiservices dans un/plusieurs villages

2. GESTION DU PROJET

- Commune
- Commerçants ambulants
- Organisateurs des manifestations locales (comités et associations villageoises)

3. RECHERCHE DE MOYENS

3.1. ESTIMATION DU COÛT GLOBAL

A déterminer ultérieurement

3.2. ORIGINE DU FINANCEMENT

Commune

4. PROGRAMME DE RÉALISATION

4.1. ÉTAT DU DOSSIER (CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ RÉALISÉ)

- Esplanade des Citoyens : projet de placement d'une borne électrique qui permettra l'organisation d'un marché de producteurs locaux.
- A Maillen, sur le parking à l'arrière du Complexe Sportif, s'installe un marchand de pains chaque dimanche matin.

4.2. ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La disparition des commerces de proximité dans les villages

4.3. PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Lot 2 : 2020 -> 2022

4.4. TÂCHES À RÉALISER

- Lister les attentes exactes des habitants,
- Lister les commerçants ambulants actuels et potentiels, ainsi l'horaire qu'ils souhaitent,
- Choisir les sites pour implanter les bornes,
- Equiper les sites,
- Promouvoir les commerces ambulants auprès de la population.

5. EVALUATION

5.1. EN QUOI LE PROJET CONTRIBUE-T-IL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

- Au niveau social :

Ces espaces permettront la création des liens sociaux, ils favoriseront la rencontre et la convivialité villageoise. Ils permettront également aux personnes ne possédant pas de voiture de pouvoir faire certaines de leurs courses.

- Au niveau économique :

Ces aménagements valoriseront et dynamiseront le secteur commercial, surtout pour les petits producteurs locaux.

- Au niveau environnemental :

De par la proximité des services proposés, on favorisera les déplacements lents ce qui engendrera une diminution des émissions de gaz à effets de serre.

5.2. CRÉATION D'EMPLOI (TYPE, ESTIMATION)

Commerçants ambulants.

5.3. INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre d'aménagements effectués
→ Objectif : 2 par an
→ Source des résultats : la Commune
- Nombre de commerçants ambulants
→ Source des résultats : la Commune

6. ANNEXE(S)
